



PROCÉDURE D'ACCÈS AU SERVICE DES URGENCES: DOCUMENTATION ET PAIEMENT

Se présenter au Service d'accueil, muni de

PAPIERS D'IDENTITÉ (CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT - PERMIS DE CONDUIRE)

PAPIERS SANITAIRES [TEAM - CERTIFICAT PROVISOIRE - CARTE STP (ÉTRANGER TEMPORAIREMENT PRÉSENT)]

Ressortissant de l'Union Européenne ou de Pays de l'Espace Économique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)	On demande la TEAM OU LE CERTIFICAT PROVISOIRE (pour citoyens UE)	Titulaire de la TEAM	PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS URGENTES	EXEMPTION DE PAIEMENT
			PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS NON URGENTES	PAIEMENT DU TICKET AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES
	Non titulaire de la TEAM	PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS URGENTES OU NON URGENTES	PAIEMENT TOTAL DES PRESTATIONS AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES	
Ressortissant Extra-Européen régulier	On demandera de remplir l'AUTOCERTIFICATION		PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS URGENTES OU NON URGENTES	PAIEMENT TOTAL DES PRESTATIONS AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES
Ressortissant Extra-Européen irrégulier	Carte STP valable avec déclaration d'indigence		PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS URGENTES	EXEMPTION DE PAIEMENT
			PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS NON URGENTES	PAIEMENT DU TICKET AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES
	Carte STP valable sans déclaration d'indigence		PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS URGENTES	PAIEMENT TOTAL DES PRESTATIONS AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES
			PRESTATIONS/HOSPITALISATIONS NON URGENTES	PAIEMENT TOTAL DES PRESTATIONS AU MOMENT DE LA CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL: AU CUP/CAISSE OU AUX MACHINES AUTOMATIQUES